



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Élèves

Question écrite n° 18491

### Texte de la question

En cette rentrée scolaire, M. Pierre Pascallon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème du poids des cartables pour nos enfants scolarisés. Un cartable d'un enfant scolarisé dans le primaire pèse régulièrement entre quatre et six kilos. Ce chiffre est de dix à treize kilos pour un enfant scolarisé dans le secondaire. Outre l'énormité du chiffre, car peu d'adultes assumeraient cette charge sur le dos une journée entière sans rechigner, le poids excessif des cartables entraîne chez nos enfants des problèmes de posture (scolioses en particulier), mais aussi des problèmes de santé plus généraux au niveau des tendons et ligaments, et une fatigue anormale. D'après les kinésithérapeutes, un enfant ne doit pas porter de charge supérieure à 10 p. 100 de son propre poids. Cette charge doit encore être portée de façon à limiter les incidences sur un squelette, une musculature en pleine formation. C'est pourquoi ils conseillent l'utilisation d'un cartable à bretelles larges et qui se porte sur le dos. Pour un enfant de primaire, le cartable ne devrait pas dépasser un poids de trois kilos et celui d'un collégien cinq kilos, en moyenne. La réalité est trop souvent, hélas, tout autre. Connaissant son attachement à la rénovation du système scolaire pour offrir à tous les enfants une véritable formation, il souhaiterait des mesures pratiques pour que le poids des cartables ne soit plus démesuré par rapport aux enfants qui le supportent. Différentes mesures pourraient être envisagées sans qu'elles entraînent un coût quelconque. Il s'agit plus de bon sens que de budget. Parmi ces mesures, la mise en place de casiers personnels ou laisser ses livres ou cahiers en classe reste une solution un peu coûteuse mais elle permettrait aux enfants de ne transporter que le strict nécessaire pour leurs devoirs à la maison. Peut-être faut-il envisager une autre façon d'enseigner ou le livre ne serait que le complément à la maison du cours du professeur et non plus la base de travail en classe, car la qualité du travail scolaire ne se mesure pas au poids des livres transportés mais aux méthodes et connaissances acquises lors de la scolarité. L'organisation en est une. D'autres solutions existent certainement pour ne plus voir d'enfants au dos déformé par le poids du cartable. Car au-delà d'une mesure d'hygiène pour les enfants, il s'agit aussi de participer à la réduction des dépenses de santé, en limitant les recours à des soins multiples (rééducation, opérations parfois), qui ne sont que la conséquence d'un cartable trop lourd porté pendant toute la scolarité.

### Texte de la réponse

Dans les écoles élémentaires, la mise en place effective, à partir de janvier 1995, d'études dirigées devrait contribuer à réduire le nombre des manuels transportés, puisque les élèves effectueraient chaque jour, en classe, sous la conduite de leurs maîtres, leurs devoirs écrits. Cependant, ils seront toujours amenés à utiliser leurs manuels et leurs cahiers, dans la journée à l'école, ainsi que le soir à la maison, afin d'apprendre les leçons qui leur sont données et d'effectuer les lectures ou les recherches qui leur sont demandées. Le transport quotidien d'un cartable trop lourdement chargé peut effectivement, dans certains cas, avoir des conséquences sur la santé des enfants. Il est donc souhaitable, lorsque de telles difficultés se produisent, qu'un dialogue s'instaure entre la ou les familles et les enseignants, afin d'examiner, en fonction de l'emploi du temps, ce que chaque enfant doit transporter quotidiennement. Il peut par ailleurs se produire que certains enfants, inquiets d'oublier un livre, se déplacent chaque jour avec l'ensemble de leur matériel. Il convient, en outre, de préciser que, si les mobiliers scolaires ont évolué, aucune obligation n'est faite aux communes, auxquelles incombe la charge de l'équipement des écoles, de doter les salles de classe d'un type précis de mobilier et notamment de casiers

permettant de laisser une partie des livres et cahiers a l'ecole. Qu'il s'agisse d'un probleme individuel ou d'un probleme rencontre par les eleves d'une classe ou d'une ecole, la question du transport des materiels scolaires et du mobilier doit trouver une solution dans le cadre d'un echange direct entre les parents et les enseignants pour que l'organisation meme du travail scolaire soit revue, ou etre examinee en conseil d'ecole afin que soit modifiee l'organisation materielle de la classe, en liaison avec la municipalite. Dans le second degre, le chef d'etablissement, l'equipe educative, les representants des parents d'eleves, des eleves, sont a meme, avec l'appui des personnels de sante, de trouver les solutions les mieux adaptees. Les reunions des conseils d'administration des etablissements peuvent tout naturellement evoker ce probleme et lui trouver des solutions adaptees. C'est donc localement que ce probleme peut etre etudie et resolu au mieux des interets des enfants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18491

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4727

**Réponse publiée le :** 28 novembre 1994, page 5888